

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le mardi 18 février 2020 à 18 h 45. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M^{me} Nancy Roy, greffière, M. Luc Drouin, trésorier, M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique et des citoyens.

No 20-27

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte la présente séance du 18 février 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Approbation de l'ordre du jour
- 3.- Assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n^o 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n^o 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic
- 4.- Période de questions
- 5.- Clôture de la séance

Résolution no 20-28

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller René Côté,

appuyé par M. le conseiller Jacques Dostie

et résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

No 20-29

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AU SUJET DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

Madame la mairesse Julie Morin déclare ouverte l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement n° 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme n° 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic, aux motifs qui seront expliqués par M. Jean-François Brisson, directeur du Service d'urbanisme et de géomatique.

M^{me} la mairesse mentionne que ce projet de règlement permet de structurer et de stimuler le développement industriel dans une vision globale de développement qui tiendra compte de 6 grandes orientations de développement, lesquelles se définissent comme suit :

- définir le transport ferroviaire comme la clef de développement du parc industriel ;
- mettre en valeur les terrains disponibles ;
- augmenter l'attractivité du parc industriel ;
- développer une image de marque pour le parc industriel ;
- assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre ;
- mettre le développement durable au coeur du développement industriel.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prononcer sur la question.

Les membres du conseil entendent les commentaires des citoyens et après s'être assurée qu'il n'y avait pas d'autre question, Madame la mairesse déclare l'assemblée de consultation close.

No 20-30

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Résolution no 20-31

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Dostie,

appuyé par M. le conseiller Jeannot Gosselin

et résolu :

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

M^{me} Nancy Roy,
Greffière

M^{me} Julie Morin,
Mairesse